



ARRETE DU PRÉSIDENT N° 24/2024

établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024

Le Président de la Communauté de communes du Pays rethélois,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°215/2014 en date du 30 octobre 2014 fixant le taux unique d'avancement de grade à 100% de l'effectif des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade pour tous les grades existants et à venir,

Vu l'arrêté n°9/2023 en date du 21 avril 2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi par ordre comme suit :

Avancement au grade de : adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	AUMONT Catherine	adjoint administratif territorial	7	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	BREUSE Céline	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	10	NON	29/12/2024
2	PONCELET Emmanuel	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	7	NON	29/12/2024
3	QUATTRINI Florence	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	10	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	3	1	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	1	3

Avancement au grade de : rédacteur principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	LEFEVRE Aurélie	rédacteur	10	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : attaché principal

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	MIGUET Aurélie	attaché	7	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	BIEGANSKI Grégory	adjoint technique territorial	7	OUI	29/12/2024
2	CAVALCANTE Pascale	adjoint technique territorial	10	OUI	29/12/2024
3	STOPINSKI Magali	adjoint technique territorial	9	OUI	29/12/2024
4	BODAUX Patricia	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
5	BOERISWYL Christelle	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
6	LARCHER Nathalie	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
7	LEGER Josette	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
8	MALLET Brigitte	adjoint technique territorial	10	NON	29/12/2024
9	PATTYN Sophie	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
10	ROSIAV Davy	adjoint technique territorial	7	NON	29/12/2024
11	STEVIGNON Florence	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
12	LECLERE Cathy	adjoint technique territorial	10	NON	29/12/2024
13	LAFLAHI Mina	adjoint technique territorial	10	NON	29/12/2024
14	BOURDON Jocelyne	adjoint technique territorial	10	NON	29/12/2024
15	CHARTON Catherine	adjoint technique territorial	10	NON	29/12/2024
16	SART Magalie	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
17	PICART Martine	adjoint technique territorial	8	NON	29/12/2024
18	PRIMOT Patricia	adjoint technique territorial	8	NON	29/12/2024
19	VERON Laurence	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
20	HENAUX Isabelle	adjoint technique territorial	7	NON	29/12/2024
21	HOURLIER Carole	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
22	LAMBILLIOTTE Corinne	adjoint technique territorial	10	NON	29/12/2024
23	PLESSY Sylvie	adjoint technique territorial	9	NON	29/12/2024
24	WOLFS Astrid	adjoint technique territorial	8	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	26	5	31
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	22	2	24

Avancement au grade de : adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	ROUSSELLE Nicole	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	10	NON	29/12/2024
2	LACAILE Véronique	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	10	NON	29/12/2024
3	CHARLIER Marie-Astrid	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	NON	29/12/2024
4	DABLAINVILLE Catherine	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	NON	29/12/2024
5	MONTREUIL Catherine	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	NON	29/12/2024
6	MORAT Béatrice	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	NON	29/12/2024
7	DELAPLACE Cindy	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	NON	29/12/2024
8	LEFEVRE Christine	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	8	1	9
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	8	0	8

Avancement au grade de : adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	GILLES Sophie	adjoint territorial d'animation	8	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : animateur principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	MORETTI Romuald	animateur	8	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	DA SILVA Maryse	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	9	NON	29/12/2024
2	FERREIRA Sandra	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	8	NON	29/12/2024
3	FOURNET Maryline	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	12	NON	29/12/2024
4	JAZET-ZANIN Karine	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	9	NON	29/12/2024
5	LELONG Laurence	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	12	NON	29/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	6	0	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	0	5

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique,
- au comptable de l'établissement.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Sault-lès-Rethel, le 18 décembre 2024

Le Président,

Thomas SAMYN

